



Etat des lieux de l'autosurveillance sur le bassin RM&C

• Stations

Sur 1114 collectivités (21.65 MEH) dont les ouvrages d'épuration sont de capacité > 2 000 EH

Manuels signés	Nombre de Collectivités	Capacité station en MEH	% en nombre	% en capacité
Mars 2010	892	20,60	80%	95%

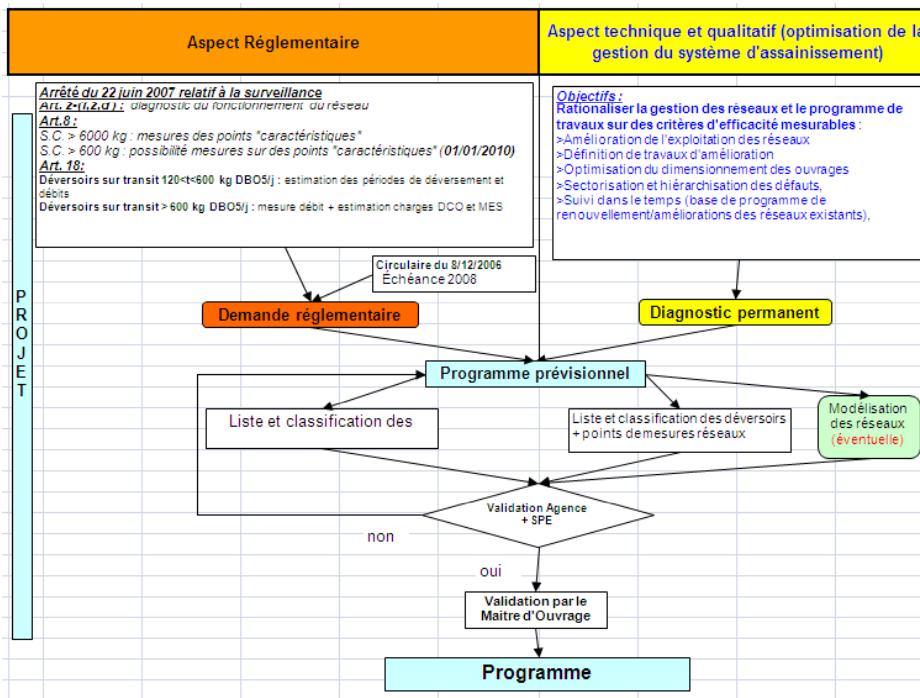
• Réseaux

Sur 91 collectivités (12.8 MEH) dont les ouvrages d'épuration sont de capacité > 50 000 EH

Manuels signés	Nombre de Collectivités	Capacité station en MEH	% en nombre	% en capacité
mars-07	12	3	14%	25%
mars-08	13	3,2	15%	26%
mars-09	17	4,2	20%	33%
mars-10	22	6,42	30%	50%
fin 2010	37	8,26	41%	65%

GRAIE - 5^e journée d'échanges régionale - Réseau régional d'échanges Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Jeudi 25 mars 2010 – LYON (69)



Point sur l'arrêté du 22/06/2007

Groupe de travail Assainissement

MEEDDM - DEB

1/ révision de l'arrêté « autosurveillance » du 22 juin 2007 (JO 07/2010)

- correction des coquilles de rédaction
- élaboration d'un point réglementaire concernant les STEU< 2000 EH
- harmonisation des dispositions réglementaires entre AC et ANC, à capacité égale
- précision des prescriptions relatives à l'autosurveillance des boues.

2/ modèle d'arrêté préfectoral « type » (fin 2010)

3/ Modèle de bilan annuel d'autosurveillance (09-2010)

4/ Méthode de qualification des données d'autosurveillance

5/ Mise à jour du commentaire technique (fin 2010)

6/ Pressions issues des agglomérations d'assainissement.

GRAIE - 5^e journée d'échanges régionale - Réseau régional d'échanges Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Jeudi 25 mars 2010 – LYON (69)



Méthodologie d'aide à la définition des objectifs pour une collectivité

OBJECTIFS

Réglementaire et Techniques



Comité de pilotage



Programme prévisionnel



Validation SPE, Agence, M.Ouvrege



Programme de travaux

GRAIE - 5^e journée d'échanges régionale - Réseau régional d'échanges Autosurveillance des réseaux d'assainissement

Jeudi 25 mars 2010 – LYON (69)



1/ Quelles sont les obligations réglementaires applicables à mon système d'assainissement collectif ?

Documents à rechercher

- les textes réglementaires nationaux : Loi sur l'Eau, arrêté autosurveillance du 24 juin 2007 et son commentaire technique, circulaires ...
- Les arrêtés préfectoraux d'autorisation de rejet, mise en demeure du préfet.....
- Régularisation administrative des déversements au milieu



2/ Qui peut m'aider pour mener à bien cette démarche ? (comité de pilotage)

Service de Police de l'Eau (information sur la réglementation ...)

Agence de l'eau (avis technique et aide financière, ...)

Exploitant (informations, expérience, avis technique, possibilité de financement ...)

Bureau d'études spécialisés (études, Avant Projet Sommaire (APS) , Marché...)



3/ Quels sont les éléments nécessaires pour mener à bien ce projet ?

(dont je dispose ou que je peux me procurer auprès des autres acteurs (exploitant...))

Indispensables :

- Plan des réseaux à jour
- Plan des sites de déversement ou de relèvement à jour
- Populations et industriels raccordés par rue (nombre d'abonnés eau potable, population saisonnière)

Complémentaires - Conseillés :

- Étude schéma assainissement récent (temps sec/pluie)
- Historique d'exploitation
- Inspections caméra
- Modélisation du réseau à disposition (grosses agglomérations)



4/ Quels sont mes problèmes ? (pour mieux définir mes besoins)

- Défauts d'informations (plans incomplets,))
- Problème de capacité du réseau, raccordement de communes périphériques
- Problème de pollution particulière, présence d'une zone industrielle
- Problèmes d'exploitation (obstruction fréquente avec risque de débordement, inondation des particuliers, eaux parasites....)
- Problème de gestion du patrimoine (réseau ancien...)
- Ouvrages réseaux à dimensionner (bassin de stockage, nouveau réseau, amélioration de réseau.....)
- Problème de coût d'exploitation
- Modélisation du système d'assainissement inexistant ou à améliorer
- Transmission, archivage, traitement des données
- Exploitation des dispositifs d'autosurveillance



5/ Quels sont mes besoins donc mes objectifs ? (1)

(1/ je n'ai pas de problème particulier = minimum réglementaire)

Je réponds à minima à la demande réglementaire (arrêté du 22 juin 2007) :

- régularisation ma situation administrative (plan à jour, déclaration DO....)
- équipement des surverses au milieu suivant leur importance.
- détermination du mode d'estimation de la pollution rejetée (DO > 600 kg)
- définition, pour les collectivités > 10 000 EH, les points caractéristiques qui me permettront de suivre l'évolution du fonctionnement des réseaux
- choix des conditions d'exploitation des dispositifs d'autosurveillance



5/ Quels sont mes besoins donc mes objectifs ? (2)

Minimum réglementaire + (j'ai des problèmes)

Je vais au-delà de la demande réglementaire en optant pour une démarche plus complète d'équipement des réseaux qui me permettra de compiler les informations nécessaires à la résolutions de ces problèmes.

Mes objectifs sont alors de rationaliser la gestion des réseaux et les investissements sur des critères d'efficacité mesurables :

- Sectorisation et hiérarchisation des défauts
- Amélioration de l'exploitation des réseaux (fréquence des curages....)
- Définition de travaux d'amélioration (élimination d'eaux parasites, redimensionnement de collecteur...)
- Optimisation du dimensionnement des ouvrages de stockage (bassin d'orage...)
- Suivi dans le temps (base de programme de renouvellement/améliorations des réseaux existants)



Programme de travaux

- Études complémentaires
- La liste des points de mesure à équiper et leur niveau d'équipement
- La méthode d'estimation de la pollution
- La modélisation des réseaux
- Transmission, archivage, validation des données
- Définition des moyens internes ou externe pour exploiter le système d'autosurveillance
-